

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un contrat de location d'un tracteur équipé pour le service de cellule d'appui aux communes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant la commande d'un tracteur validé lors du conseil communautaire du 24 juillet 2025 ;

Considérant que cet équipement ne sera pas disponible avant début 2026 ;

Considérant la nécessité de poursuivre le service de cellule d'appui aux communes ;

Considérant la proposition de la société SA NOREMAT ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif prestations de services aux communes 2025 chapitre 011 – Charges à caractère général article 61351 – Location matériel roulant ;

Vu la décision n°2025-DPRS DT-238 en date du 19 août 2025 relative à la signature d'un contrat pour la location d'un tracteur équipé pour la période du 08 septembre au 31 octobre 2025 ;

Considérant que la période de location du tracteur est modifiée comme suit : du 22 septembre au 17 novembre 2025 ;

DECIDE

Article 1 : D'annuler la décision n°2025-DPRS DT-238 en date du 19 août 2025 ;

Article 2 : De conclure et signer un contrat avec l'entreprise SA NOREMAT, située 166 rue Ampère 57714 LUDRES, pour la location d'un tracteur équipé pour la période du 22 septembre au 17 novembre 2025, pour un montant mensuel HT de 6 100.00 € soit 7 320.00 € TTC ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

